

# «L'association des TOM au Marché commun doit être assortie de précautions»

nous déclare M. Luc Durand-Réville,  
*sénateur du Gabon*

L'ASSOCIATION des T.O.M. au Marché commun est sans aucun doute avantageuse pour leur économie. En effet, pour ces territoires, la grosse question qui commençait à se poser était celle des débouchés d'une production qui s'accroît et tend à se diversifier.

Tant que cette production n'excédait pas les facultés de consommation de la métropole, il était possible, à coup de contingentements et de droits de douane, de rester artificiellement au niveau surélevé des prix français. Mais, pour un certain nombre de denrées qui, depuis trois ans, sont produites en excédent de ce que la métropole peut absorber : café, bois tropicaux, bananes, et bientôt oléagineux, les T.O.M. commencent d'être inquiets du placement de leurs marchandises — d'autant plus que cette production est d'un prix de revient excessif par rapport aux autres territoires concurrents. C'est ainsi qu'en Côte d'Ivoire les prix sont de 30 à 50 p. 100 plus élevés qu'au Ghana.

Il est vrai que les salaires y sont doubles. Par ailleurs, nos territoires sont ravitaillés en produits finis essentiellement par la métropole, dont les prix sont eux-mêmes trop élevés. Enfin, nous avons extrapolé là-bas une législation sociale qui est absurde économiquement, dans des territoires insuffisamment développés, et que, du reste, par suite de la loi-cadre, les assemblées territoriales abolissent pour une

grande partie là où elles en ont la possibilité!

Le Marché commun est donc venu à point nommé offrir une solution. Mais il est très regrettable que l'on n'ait pas songé à obtenir l'adhésion des nouveaux élus des T.O.M. lors des discussions de Bruxelles. Le Marché commun étant favorable aux T.O.M., les représentants de ceux-ci auraient assurément donné leur adhésion. Ecartés des négociations, ils risquent d'avoir tendance à conclure des accords économiques, par-dessus la tête de la métropole, avec des pays de l'Europe des six.

D'autre part, il me paraît indispensable que l'on crée, dans l'année au plus tard, un comité de coordination économique de la zone franc à l'échelon le plus élevé.

Enfin, notons que l'effort d'investissements, dans nos T.O.M., des autres pays de l'Europe des Six est notoirement insuffisant, quand on considère que ces pays vont, en cinq ans, augmenter de 100 p. 100 leurs exportations dans nos territoires.

Et que, d'autre part, il est nécessaire que les T. O. M. soient représentés par leurs élus dans les institutions de la communauté, afin d'en suivre le développement. Et notamment de pouvoir intervenir dans les questions de libre circulation des personnes. Car, par exemple, une arrivée massive de travailleurs italiens en Afrique noire compromettrait notre effort de plein emploi, et de promotion technique de la population autochtone.